

Société Civile Professionnelle d'Avocats CBF

Cet état prévisionnel est destiné à l'information du client. Seules les demandes de provisions et notes d'honoraires sont à régler.

ETAT PREVISIONNEL DE FRAIS ET HONORAIRES

PROCEDURE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE EN DEMANDE – JOUR FIXE

Ouverture de dossier 300,00 €

PROCEDURE : TRIBUNAL DE GRANDE INTANCE – JOUR FIXE

Etude du dossier, rédaction de la requête aux fins D'être autorisé à assigner à jour fixe	300,00 €
Présentation de la requête	300,00 €
Etude du dossier, rédaction de l'assignation	1 200,00 €
Préparation et rédaction des cotes de plaidoirie	300,00 €
Honoraires de plaidoirie	450,00 €
Honoraires de vacation	1 200,00 €
Eventuellement certificat de non appel	<u>150,00 €</u>
 Sous-total	 <u>3 900,00 €</u>
 TOTAL HT	 4 200,00 €

SOUS TOUTES RESERVES OU OMISSION

AVOCAT

En sus selon convention : UV 01.10.2019 : 300,00 € HT

- ✍ Rendez-vous
- ✍ Procédure (Eventuelles conclusions 1 à 2 UV - certificat de non appel , etc ...)
- ✍ Débours (Frais de copies, frais postaux, frais de signification, etc.)
- ✍ Honoraires par partie supplémentaire majorés de ¼
- ✍ Honoraires de résultat – 2,5 % à 7,50 % selon la convention d'honoraires